

Evry, le 28 août 2024

**Campagne
de bourses de lycée privé
2024-2025
(du 1er septembre au 17 octobre 2024)**
**Note pour les familles des élèves
de lycée**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières** à la scolarité.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée à la rentrée 2024, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse de lycée** auprès du secrétariat du lycée où est scolarisé votre enfant, **même s'il était déjà boursier en 2023-2024**.
- 3 – **INFORMATIONS à votre disposition :**
 - simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse :
 - <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>
(ou taper « Education bourse lycée »)
 - tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - notice d'information.
- 4 - **Vous déposerez au lycée un DOSSIER complet, avec des photocopies** (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces nécessaires :
 - imprimé de demande de bourse rempli,
 - avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 **du foyer fiscal** (les deux conjoints dans le cadre d'un pacs, vie maritale ou mariage en 2024),
 - imprimé de procuration rempli,
 - autres justificatifs en cas de séparation, de décès, d'un changement de résidence de l'enfant (acte ou convention de divorce, attestation CAF, acte de décès...).
- 5 -

La date officielle de clôture de la campagne de bourse de lycée est fixée nationalement au jeudi 17 octobre 2024.
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le lycée, **comme preuve du dépôt** de votre demande. Vous devrez le conserver, **il sera exigé** par la DSDEN de l'Essonne en **cas de contestation**.

Pour information : Aucune baisse de revenus survenue en 2024 ne pourra être prise en compte.